

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires :

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

A mesure que nous approchons de l'époque où le congrès de Paris va se réunir, les discussions recommencent sur le caractère exécutif ou purement consultatif de ces décisions.

Les novellistes passent sans hésitation d'une extrémité à une autre. Il y a quelque temps, nous excitons leur colère parce que nous nous efforcions de démontrer combien il était peu probable que l'Europe entière se réunît en congrès pour ne donner que des conseils.

Nos adversaires d'alors prétendent maintenant que le principe contraire aurait prévalu, et que l'on serait décidé à faire exécuter, même à main armée, toutes les décisions du congrès.

Nous répondrons à cette nouvelle assertion ce que nous répondions à la précédente : c'est au congrès seul qu'il appartient de tracer la marche de ses délibérations et de fixer la suite qu'elles devront avoir ; et les puissances qui ont accepté l'invitation de la France et de l'Autriche entrent au congrès libres de tout engagement.

Cependant, si nous cherchons à nous rendre compte de la valeur des bruits qui ont circulé ces jours-ci sur les intentions d'intervention de la Russie et de la Prusse, nous en trouverons peut-être l'origine dans un incident mal compris, qui se serait passé il y a déjà quelque temps.

On assure que, dans la période assez longue qui s'est écoulée entre le traité de Zurich et l'expédition des lettres d'invitation au congrès, le cabinet de Londres aurait fait une démarche auprès des deux grandes puissances du Nord pour les engager à concertier une déclaration identique, d'après laquelle l'Angleterre, la Prusse et la Russie, ne seraient entrées au congrès que sous la réserve expresse qu'il n'y aurait pas d'intervention en Italie.

On assure également que la Prusse et la Russie auraient décliné la proposition anglaise par ce motif qu'elles désiraient entrer au congrès, libres de tout engagement, même de celui de ne pas intervenir.

Si le fait qui précède est exact, on comprendrait

comment il s'est dénaturé, en passant par la plume des correspondants à l'étranger, au point de devenir un engagement préalable et formel d'intervention.

Mais, nous le répétons, c'est au congrès seul qu'il appartient de prendre des décisions de ce genre ; et nous ne saurions trop recommander au public de se tenir en garde contre des assertions nécessairement inexactes et prématurées.

La commission réunie à Florence pour la fusion des douanes de l'Italie centrale vient de terminer son travail. A partir du 1^{er} janvier, il n'y aura plus qu'une seule administration des douanes, dont le siège sera à Turin.

M. Charles Matteucci, qui a fait partie de la députation envoyée à l'empereur Napoléon par le gouvernement provisoire de Toscane, vient d'adresser au *Journal des Débats* une lettre sur la situation actuelle de son pays. Ce qui frappe à la lecture de cette lettre, c'est que M. Matteucci, en développant avec beaucoup de clarté et de mesure les motifs qui, dans son opinion, s'opposent à la restauration du grand-duc, garde un silence absolu sur l'annexion et n'y fait aucune allusion, même indirecte.

Ce qui prouve d'ailleurs la parfaite bonne foi de M. Matteucci, c'est qu'il laisse entrevoir une nuance très-marquée d'opinion entre « la classe libérale » proprement dite, qui est à la tête du progrès et « et du mouvement, » et l'autre classe, composée « de petits propriétaires, d'artisans plus ou moins riches et de gens de petit commerce et d'industrie, » classe généralement sensée et attachée à « la paix. »

« Je n'ai pas besoin de dire, ajoute M. Matteucci, combien la première partie de la population, celle qui donne l'impulsion au pays, est résolument opposée à la restauration grand-ducale. »

Cette remarque, appliquée à l'une des classes de la population seulement, prouve, par une réticence très-intelligible, que la classe moyenne ne partage pas à l'égard du grand-duc les sentiments de la « classe libérale, proprement dite. »

Comme il est notoire, d'autre part, que les

paysans sont entièrement dévoués à l'ancienne dynastie, on peut conclure de la lettre même de M. Matteucci que les adversaires de la restauration du grand-duc sont en minorité dans le pays.

Le *Nord* affirme catégoriquement ce que nous n'avions fait que pressentir : la lettre adressée de Saint-Petersbourg aux journaux anglais, et d'après laquelle le gouvernement chinois aurait sommé les Russes d'évacuer le territoire qu'arrose le fleuve Amour, ne serait qu'une mystification. Nous ne savons si le *Nord* a la preuve de ce qu'il avance, mais nous sommes assez portés à partager sa conviction sur ce point. Nous l'avons dit dès le premier jour.

On sait maintenant d'une manière officielle que l'Angleterre sera représentée au congrès par lord Cowley, ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris, et par lord Woodhouse, sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. Cette double désignation inspire à la presse anglaise des réflexions qui ne sont ni sans importance ni sans intérêt.

Il faut remarquer que, par la coïncidence de la réunion, à peu de jours de distance, du congrès de Paris et du parlement anglais, les délibérations du parlement se trouveront, par le fait, exercer une influence considérable dans les discussions diplomatiques. En réalité, ce ne sera donc ni lord Cowley, ni lord Woodhouse, ni le ministère lui-même, ce sera le parlement qui se trouvera face à face avec le congrès pour y produire et y défendre la politique de l'Angleterre.

Cette situation est nouvelle, nous le reconnaissons avec les journaux de Londres ; nous pouvons ajouter qu'elle ne sera peut-être pas exempte d'inconvénients, bien que le *Morning-Chronicle* s'en réjouisse pour le compte des plénipotentiaires anglais, dont la responsabilité se trouvera, dit-il, singulièrement allégée.

Nous trouvons, dans les journaux belges, la trace de quelques-uns de ces bruits singuliers dont on ne connaît jamais la véritable origine, et que leur évidente inexactitude ne suffit pas toujours à discréditer. On a dit, à ce qu'il paraît, que le cardinal

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

La veille de Navarin, reprit Madurec, de minuit à quatre, notre vaisseau se met à chanter le branlebas de combat. De même qu'on entend parler les cloches d'église, nous entendions l'air dans le clapotis, et nous disions les paroles, ayant idée qu'il ne tarderait point à faire chaud :

Haut et bas, générale, bats,
Branlebas des combats !

— Et nous, au combat du Grand-Port, à chaque bordée, nous entendions à fond de cale une grosse voix qui criait : « Tiens bon, Duperré, tiens bon ! » et quand le commandant tomba blessé, nous pensions qu'elle disait : « C'est égal ! » vu que le brave Bouvet était là pour un coup, mais le vrai c'est qu'elle dit : « Amiral, » Puisque amiral est mort Duperré.

— Ah ! mon ancien, vous étiez-là à une belle affaire et qui fait honneur au pavillon ! Par bonheur, en temps de paix, il y a encore de l'ouvrage pour le matelot, pour le pilote surtout. Un beau sauvetage où on risque sa vie à son charme tout de même.

En ces devis héroïques s'écoula le temps pour les deux

anciens compagnons qui se rencontraient, d'aventure, après vingt ans passés, et faisaient ensemble un dernier quart de nuit.

Par instants la manœuvre interrompait l'entretien ; la manœuvre achevée, on reprenait le propos interrompu.

Ainsi, le pilote invita plusieurs fois le maître à loffer en arrondissant, pour continuer à côtoyer. *La Mésange* roula un peu moins, tangua un peu plus, et la causerie donna lieu à une foule de digressions sur les gens de Tréven et de Rochetout, sur la case Hauban et la case à Madurec, qui avait aussi femme et enfants.

Quand ils eurent parcouru du nord au sud les cinq parties du monde, tout en serrant de plus en plus près le vent et la côte ; quand le maître d'équipage eut répété jusqu'à trois fois : — « Le malheur d'aujourd'hui, c'est qu'il y a masse de Ponantais qui virent au Parisien ; » — quand le pilote lui eut de nouveau démontré que le manque de foi était la cause première de tous les naufrages, ils en revinrent aux âmes de navire, un de leurs sujets de prédilection.

Étaient-elles sœurs, nées le même jour d'une seule mère, et, depuis les temps antiques, peuplaient-elles les ondes de tous les océans ?

Ou bien, en naissait-il encore de nouvelles au fur et à mesure qu'on bâtissait un navire ?

Pouvaient-elles mourir à jamais, ou, ressuscitant du sein des mers, revenaient-elles animer d'autres voiles

après un long exil sous les flots ?

Païennes ou chrétiennes, vaillantes ou paresseuses, innocentes, généreuses, coupables ou impies, ces âmes, immortelles sans doute, devaient-elles finir par être sauvées ou damnées ?

D'après le pilote et ses anciens les plus dignes de foi, les esprits des eaux, selon la légende, doivent leur être au plus grand des naufrages.

Ils furent tous conquis quand la terre sombra sous les océans débordés. — Mais peu importe l'époque où ils prirent leur premier essor.

Comme un innombrable essaim, s'échappant des flancs de l'arche de Noé, tourbillonnèrent-ils devant l'Esprit de la plus ancienne des nefs, berceau de salut ouvert par Dieu même ? ou bien, ainsi qu'Adam, Abraham et Jacob aperçurent-ils en rêve leur prospérité couvrant la surface des terres, ainsi l'arche bénie eut-elle la vision des carènes ailées qui sillonnaient l'immense face des mers ?

Quoi qu'il en soit, le jour où, pour la première fois, un esprit des eaux anime un corps de navire, est celui où sa vie commence.

Il sort des limbes brumeuses, il flotte, il vogue, il est... Son existence navale n'est pas absolument bornée par celle de la coque de son bâtiment, mais il ne peut l'abandonner avant que le naufrage, l'incendie, le fer de l'ennemi ou la hache du démolisseur, ne l'aient détruite.

Antonelli ne devait représenter le Saint-Siège au congrès qu'à la condition de le présider. C'est tout simplement absurde, et de plus absolument faux.

On a dit aussi que le Saint-Siège exigerait une déclaration préalable, aux termes de laquelle on reconnaîtrait son plénipotentiaire comme représentant l'intégrité des États pontificaux, y compris les Romagnes. Ce bruit a précisément toute la valeur du premier.

L'intégrité des États pontificaux n'a pas été mise en question, et le plénipotentiaire du Saint-Siège représente naturellement tous les droits de son souverain, sans qu'il soit besoin de faire une distinction entre les États qu'il conserve actuellement et ceux qui se sont soustraits momentanément à son autorité.

Ce n'est pas sans raison que nous avons envisagé jusqu'ici avec un grand calme les manifestations belliqueuses d'une portion du peuple anglais, parce que nous comptons sur le bon sens traditionnel de nos voisins pour calmer d'intempestives ardeurs. Ce qui vient de se passer au meeting de Rochdale dépasse même nos prévisions. Le meeting était convoqué pour approuver l'établissement d'un corps de carabiniers volontaires; mais il est arrivé tout le contraire de ce que les promoteurs du meeting désiraient, car on a voté une résolution ainsi conçue :

« Dans l'opinion de ce meeting, le mouvement » qui se produit à l'égard des corps de tirailleurs » est le résultat d'une panique sans raison d'être, » qui a pris la forme d'une manie dangereuse et » folle, et, comme l'expérience a souvent prouvé » que le temps et la réflexion sont le meilleur remède aux paniques et aux manies, il faut, quant » à présent, ajourner la question relative à la formation d'un corps de tirailleurs à Rochdale. »

Nous espérons que la résolution de Rochdale fera son chemin en Angleterre, et que les provocateurs de meetings feront leur profit de la bonne leçon qu'ils viennent de recevoir.

Le *Journal de Constantinople* du 1^{er} décembre nous apprend qu'à l'occasion des fêtes données lors du retour de son fils Tossoun pacha, le vice-roi d'Égypte a prononcé, devant ses ministres, conseillers et officiers généraux, un discours où il a exprimé l'idée qu'en Égypte comme en Orient l'islamisme peut faire des concessions aux temps et aux circonstances, ouvrir, par un sage éclectisme, aux nations musulmanes de nouvelles voies de progrès, et leur créer une place modeste dans les rangs des nations considérées comme les plus civilisées.

S. E. Ismaïl pacha, général de division, et S. E. Zulficar pacha, ont répondu, le premier au nom de l'armée, le second au nom du ministère, que S. A. Saïd pacha pouvait compter sur le concours le plus dévoué de gouvernement et de l'armée pour la réalisation des réformes entreprises.

Une dépêche de Madrid annonce que, le 11 décembre, sont partis de Malaga dix-neuf vapeurs portant le 3^e corps d'armée, à l'exception de l'artillerie. L'enthousiasme était très-grand. — Auguste Vitu.

(Le Pays.)

Toutes les lettres de la frontière de Pologne parlent du profond mécontentement qui existe dans ce pays ainsi qu'en Lithuanie et en Volhynie, toutes

les espérances qui s'étaient fondées sur l'avènement de l'empereur Alexandre ayant été déçues. Presqu'aucune des concessions faites à la Russie n'a été étendue à la Pologne; la presse polonaise est muette; on ne permet pas à la noblesse polonaise se s'associer et de s'organiser comme la noblesse russe et on ne lui demande pas son avis dans les questions de réforme, bien qu'elle soit de beaucoup plus favorable aux réformes que la noblesse russe. Aucun des réfugiés amnistiés qui sont revenus dans leur patrie n'a été remis en possession de ses biens; on s'est borné, le 7 septembre dernier, à l'occasion de la majorité du grand-duc héritier, à déclarer qu'on ne ferait plus de nouvelles recherches concernant les biens à confisquer, et cette prescription même n'est pas respectée par les gouverneurs. Au contraire, on profite de l'amnistie pour opérer des confiscations supplémentaires qui ne servent qu'à enrichir les généraux et les hauts fonctionnaires, car c'est à eux qu'on cède l'usufruit de ces biens. — Havas.

FAITS DIVERS.

Nous avons annoncé récemment le départ de Paris et l'arrivée en Angleterre de M. Martel, capitaine de frégate, qui va prendre le commandement de l'*European*, l'un des trois transports à vapeur achetés par la France pour prendre part à l'expédition de Chine.

Nous apprenons qu'un autre officier supérieur du même grade, M. le capitaine de frégate Cléret-Langavant, vient également de partir pour l'Angleterre afin de prendre le commandement du *Raser*, le second transport appartenant à cette seconde catégorie de bâtiments. Ces navires ont été bien choisis, et ils donnent de très-bons résultats, tant au point de vue de la coque qu'au point de vue de leur machine; leur armement va commencer immédiatement. Comme ils transporteront les canonniers en fer qui font partie du matériel indispensable pour commencer les opérations, ils marcheront à la vapeur et, en prenant la moyenne de leur vitesse et en la combinant avec les relâches nécessaires pour faire du charbon, on peut compter qu'ils feront en trois mois le chemin qui sépare la France de la Chine.

— Deux vols des plus importants viennent d'être commis à Paris, au préjudice de M. le prince de Beauveau et de M. le marquis de Talhouet. Voici ce que nous en apprennent les feuilles parisiennes :

« Deux vols importants avaient été commis, l'un au préjudice de M. Comard, faubourg Saint-Honoré; l'autre chez le prince de Beauveau, à l'hôtel Mortemart, rue de Lille. Ce dernier vol notamment était considérable. Parmi beaucoup d'autres objets, on avait enlevé : un collier à trois rangs de corail; un autre collier en grenat, un diadème en or, fond poli et fleurs mottes en relief; un flacon en cristal dont le bouchon en or représentait un enfant soufflant des bulles de savon figurées par des perles; une riche montre en or, style Louis XVI; un cachet en or aux armes de M. de Moremart; des épingles en or, dont une surmontée d'une onyx gravée, représentant un Amour, la coupe à la main, morceau d'un très-grand prix; des dentelles, du linge de corps et de table, etc.

» Informé de ces vols, le chef du service de sûreté mit en campagne ses plus habiles agents. On avait remarqué une complète similitude dans les procédés employés par les malfaiteurs en ces deux occasions, et on en avait conclu que l'un et l'autre vols étaient l'œuvre des mêmes individus. On apprit qu'une partie du linge et des effets soustraits à l'hôtel Mortemart avait été engagée au Mont-de-Piété, et l'on finit par avoir des indices suffisants contre les frères M..., Belges d'origine. Ils furent arrêtés.

» Tandis qu'on se livrait à ces investigations, on sut qu'un troisième vol de même nature avait eu lieu chez le marquis de Talhouet, aux Champs-Élysées.

» Un individu nommé C... s'était introduit, à l'aide d'escalade, dans l'hôtel Delmar, avenue des Champs-Élysées, et avait été arrêté par des sergents de ville. Il était porteur d'un paquet dans lequel on trouva des bijoux, de l'argenterie, des plaques de diamants, des décorations des crachats et des grand-croix de plusieurs ordres. Ces objets provenaient, non des appartements du baron de Delmar, mais de ceux du marquis de Talhouet, dont la demeure est contiguë, et le voleur n'avait pénétré dans le premier hôtel que pour s'introduire dans le second.

» Interrogé au sujet de sa complicité avec les frères M..., il commença par opposer de vives dénégations; mais lorsqu'on lui eut fait connaître que les deux frères avaient été arrêtés dans un hôtel garni, il se décida à faire des aveux et convint de son association avec ces malfaiteurs.

» A la suite des constatations, ces trois individus, d'une habileté merveilleuse et qui n'entreprenaient que les grandes affaires, ont été envoyés à la Préfecture. »

CHRONIQUE LOCALE.

LA CARTE DES ENVIRONS DE SAUMUR.

On lit dans le *Bulletin de la Société industrielle de Maine-et-Loire* un rapport fait par M. l'ingénieur Batereau, et dont voici un extrait :

« Un des membres de notre compagnie, M. Louis RAIMBAULT, vétérinaire, vous a fait hommage d'une *Carte des environs de Saumur*, dont il est l'auteur. Vous avez pensé que son travail devait trouver une première récompense dans un bienveillant et sérieux examen, et vous avez bien voulu me charger du soin de vous en rendre compte. J'ai été heureux de répondre à votre appel et fier d'avoir à donner en votre nom, à l'un de vous, les éloges que mérite une œuvre patiemment et judicieusement élaborée.

» La Carte de M. Raimbault ne peut être du reste une chose nouvelle pour vous : elle a figuré manuscrite à cette splendide exposition de 1858, qui, organisée par vos soins, attira dans notre ville de si nombreux admirateurs, et chacun de vous a pu voir avec quel soin minutieux son auteur y a fait figurer, non-seulement tous les points habités dont la population, accusée par le recensement de 1856, a une certaine importance, non-seulement toutes les voies de communication, routes, chemins et rivières qui sillonnent notre beau territoire, en un mot toutes les indications que le voyageur ordinaire doit avoir le désir de trouver sur une carte routière; mais encore tous les lieux où se rencontrent quelques débris de nos anciens temps, renseignements précieux pour l'antiquaire qui aime à cher-

Le navire meurt, l'âme s'envole, plaintive ou fière, pleurant un asile bien-aimé ou lançant une malédiction à sa prison dont la mort la délivrera.

Errante ensuite sur les vagues, fantôme en peine, feu follet de l'Océan, on l'apercevra brillante dans l'écume des lames ou au bout des vergues et des mâts des vaisseaux qui passent.

Voltigeant au hasard de mûre en mûre, on la verra s'y reposer un instant comme un oiseau de passage; mais elle n'aura ni paix, ni trêve, jusqu'à ce qu'enfin elle monte un autre bord dont elle sera la nymphe, la reine, la divinité cachée.

La carrière des âmes de navire est limitée pourtant; et quand le temps de leurs navigations sur les mers terrestres est accompli, les méchantes vont expier leurs crimes en louvoyant avec vent de bout à travers les flammes infernales, tandis que les élus vogueront avec bonne brise, dans les espaces du ciel, parmi les étoiles du bon Dieu.

En termes du gaillard d'avant, le pilote résolu en ce sens les problèmes posés par le maître d'équipage; ensuite ils philosophèrent, dissertant sur la substance des âmes de navire, l'étendue de leur puissance, leur influence et le rôle qu'elles remplissent à bord.

A qui leur est-il permis de se manifester? Dans quelles conditions, quand et comment agissent-elles? Peuvent-elles régner sur l'esprit du capitaine? Quel est leur

empire sur les officiers, les matres et les simples matelots? Pourquoi un novice, un mousse ou même un passager verra-t-il l'âme du navire, quand l'équipage et les chefs du bord ne l'aperçoivent point?

Agitées avec une charmante bonne foi, tant de questions ardues étaient loin d'avoir été tranchées à la satisfaction des deux marins, lorsque le pilote dit brusquement :

— Assez causé, Madurec! il est temps de faire réveiller le capitaine, et, dans cinq minutes, en haut tout le monde!

Mais un homme qu'ils n'avaient vu ni l'un ni l'autre se dressa devant eux :

— Tiens bon, mes amis, dit-il, l'âme du navire veillait.

Hauban porta la main à son *sueroit*, Madurec à son bonnet de travail.

— Déjà debout, capitaine! dirent-ils.

— Depuis longtemps déjà, je vous écoute avec un vif plaisir, et puisque nous disposons de cinq ou six minutes, voulez-vous que je vous dise, moi, ce que je pense de l'âme du navire?

Les deux matres s'inclinèrent devant le jeune officier.

— L'âme du navire, mes braves, dit Maurice Grandfort, est l'ensemble de toutes les nobles inspirations des marins qui le montent. Elle se compose de l'énergie du capitaine, de l'ardeur et du sangfroid des officiers, de

la vigilance des matres, du travail et de la vaillance des matelots. Son cœur, c'est le courage de l'équipage entier; sa tête l'expérience des chefs, ses ailes l'obéissance et l'activité des subalternes; elle y voit par tous les sens du bord; elle entend, elle sent, elle agit en eux et par eux. Belle, forte, honorable à bord d'un vaisseau monté par des gens tels que vous, elle est infâme et méprisante quand la coque abrite des bandits ou des lâches. Grâce à Dieu, ce dernier cas est rare; nos marins, dans tous les rangs, ont l'amour du devoir et le désir de bien faire, le respect de la discipline, la passion de l'honneur, la religion du pavillon, le feu sacré du dévouement. Leurs élans généreux engendrent cette âme, une et multiple, qui se manifeste toujours à l'heure du péril et qui exerce un empire souverain sur l'esprit du commandant, lors même qu'il serait inférieur à sa tâche, parce qu'elle a le don magique de le grandir.

Hauban et Madurec étaient charmés.

— Quand le cœur bat, la tête s'embrase, le sang bouillonne, les bras agissent, les ailes se déploient, et j'aime à croire avec vous que le bois, le fer et le chanvre subissent l'influence de cette âme puissante, comme l'aimant subit celle du nord. L'enthousiasme qui électrise les marins se dégage comme un fluide irrésistible, pénètre jusqu'aux pores de leur vaisseau, rayonne au dehors et le couronne d'une auréole sublime. Ouragans, incendies, combats, venez! l'âme et le corps vous attendent.

cher aux environs de Saumur les restes des époques gauloise, gallo-romaine et féodale qu'on y rencontre à chaque pas.

» Pour constater l'exactitude du travail en ce qui concerne la partie géographique proprement dite, je n'ai pu faire autre chose que de comparer la carte de M. Rimbault à d'autres cartes renommées, et notamment à celle que les ingénieurs du service de la Loire ont fait dresser à une échelle de cinq millimètres par kilomètre. Cet examen comparatif me permet de dire, sans crainte d'être démenti, que le travail de M. Rimbault ne laisse sous ce rapport rien à désirer.

» Vous voyez, Messieurs, que le travail de notre collègue présente un ensemble des plus utiles et des plus heureux. Adressons-lui donc nos éloges, et remercions-le d'avoir dérobé aux exigences de sa profession, les longues heures qu'il a dû consacrer à l'exécution d'une œuvre si laborieusement étudiée et si bien exécutée.

Pour chronique locale et faits divers P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR

ADJUDICATION de 406 pieds de peupliers bordant la levée d'Enceinte.

Le lundi 26 décembre 1859, à 2 heures de l'après-midi, en l'Hôtel de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication en 3 lots, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de 406 peupliers, tant morts que vifs, debout ou couchés, bordant la levée d'Enceinte à Saumur.

1^{er} lot. — 148 pieds d'arbres tous plantés du côté de ladite levée regardant le Thouet, à partir de la Blanchisserie jusqu'au bureau d'octroi de Saint-Florent.

Mise à prix 1184 fr.

2^e lot. — 145 pieds d'arbres, dont 86 du côté du Thouet, et 59 du côté de l'École, à prendre depuis le bureau d'octroi de Saint-Florent jusqu'au pli de la levée d'Enceinte où se trouve une vanne donnant issue aux eaux provenant des prairies du Haras.

Mise à prix 1160 fr.

3^e lot. — 113 pieds d'arbres, savoir: 95 du côté du Thouet, et 18 du côté de l'École, à prendre depuis le pli indiqué au 2^e lot jusqu'à la rampe sud dite de la Maremaillet, allant dans les prairies du Pont-Foucard.

Mise à prix 904 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de cette adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie de Saumur, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de midi à 4 heures.

Hôtel-de-Ville, le 11 décembre 1859.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
(563) LOUVET.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 novembre 1859.

NAISSANCES. — 16, Etienne Taogourdeau, île du Saule; — Eugène-René Benard, rue de la Fidélité; — 18, Louise-Eugénie Launay, rue de la Fidélité; — Martine-Alexandrine Mauffrais, rue Notre-Dame; — 19, Hermance Partant, rue de Fenet; — Pauline-Marie-Augustine-Claire Lambert, rue de la Chouetterie; — 20, Dufresne, rue des

Saulais; — 21, Joseph Kammerer, de passage à Saumur; — Armand Dudé, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 22, Renée Chesneau, petite rue Saint-Pierre; — 23, Jean-Anne-Philippe-Henri François, rue Beaurepaire; — 29, Adelaïde-Antoinette Roust, aux Giraudières.

MARIAGES. — 16, Louis-Henri Persevault a épousé Juliette Tessié; — 22, Jean-Baptiste Delanoue a épousé Louise Baranger; — Auguste Guidois a épousé Constance Aimée Duvaux; — 29, Thomas-René Delarue a épousé Françoise Choplain; — Eugène Rossignol a épousé Julie Levron; — 30, Etienne-Joseph Glemet a épousé Théodore Modon.

DÉCÈS. — 16, Joséphine Blanc, à la Providence; — 17, Louise-Caroline Goyomard, rue de Fenet; — François Bataillon, à l'Hôpital; — 18, Théodore-Jean-Félix Dubreule, rue d'Orléans; — Léonie Chevet, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 20, Thérèse Marguerite Barbey, rue des Moulins; — Jeanne Gondouin, veuve de Bigault, rue des Païens; — Jeanne-Adelaïde Marcescheau, épouse Allain, rue Cour-Saint-Jean; — 22, Jeanne Samson, veuve Savouré, à l'Hôpital; — Reuée Ballu, épouse de Claveau, au Petit-Poy; — Catherine Thouanne, à la Providence; — 25, Perrine Huberdeau, veuve Boucheron, à l'Hôpital; — Jeanne Baron, veuve Fraiteau, rue de Fenet; — 26, Georges-René Touzeau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Bret, mort-né, rue de Fenet; — Sulpice Chozamy, petite rue Saint-Pierre; — Eugénie Héricourt, femme Aubineau, rue de Fenet; — 28, Louise-Agathe Leborgne, veuve Renault, rue Saint-Jean; — Marie Boussion, rue de la Gueule-du-Loup; — 29, Claude Piffard, rue de Fenet.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 10 décembre.

Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique musicale. — Lettres curieuses sur la Cochinchine: le curare. — Fantaisies parisiennes: les premières représentations de la vie. — Expédition espagnole dans le Maroc. — Chronique littéraire. — Gazette du palais. — Bibliographie. — Nouveau théâtre de la Nouvelle-Orléans. — Etudes sur la langue contemporaine. — Annonces et avis divers. — Pont sur la Chiffa.

Gravures: Portrait de M. Buoncompagni. — Lots principaux de la tombola du 10 décembre. — Embarquement à Toulon des troupes expéditionnaires pour la Chine. — Destruction d'un fort à Tétouan. — Combat et prise de Serallo, près de Ceuta. — Passage de l'artillerie espagnole dans les gorges de la Sierra-Morena. — Infanterie de l'armée espagnole d'Afrique. — Soldats du génie de l'armée espagnole d'Afrique. — Vue de Melilla. — Armes marocaines. — Vue de Ceuta. — Portrait du baron Bettinoricasoli. — Nouveau théâtre de la Nouvelle-Orléans. — Agrandissement de Paris: caricatures, par Cham: 11 gravures. — Pont de l'Oued-Merdja sur la Chiffa. — Rébus.

La librairie administrative de Paul Dupont, 45, rue Grenelle-Saint-Honoré, annonce une édition des Codes de la Législation française annotés par M. N. Bacqua, rédacteur en chef du Bulletin annoté des lois. Les principaux organes de presse politique et les recueils spéciaux les mieux accrédités ont

parlé avec éloges de cet ouvrage. Nous reviendrons prochainement sur l'œuvre de M. N. Bacqua, avec tous les développements que comporte l'appréciation de cet important travail.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, Hôtel-de-Londres, le 22, le 23 et le 24 de ce mois. (548)

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845) La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taithout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger.

Traitement des maladies de poitrine, des bronches et du larynx.

Une salle pour l'inhalation des eaux sulfureuses d'Enghien vient d'être organisée dans le bel établissement des Néothermes (56, rue de la Victoire, à Paris) On sait que les eaux d'Enghien ont la même efficacité que les Eaux-Bonnes dans le traitement des organes de la respiration. Les malades trouveront aux Néothermes, ainsi que nous l'avons dit précédemment, des appartements, de vastes galeries, des salons, etc., chauffés par un calorifère, ce qui leur permettra de suivre le traitement minéral sans qu'ils soient obligés de s'exposer au froid et à l'humidité de la saison d'hiver. (549)

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence) remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries, récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon: 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (22)

BOURSE DU 13 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 70 50
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 97 00.

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 70 20.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Pierre Hauban et Madurec saluèrent une troisième fois.

— En haut tout le monde! commanda Maurice Grandfort.

Il s'en fallait d'une heure encore que le soleil se levât.

CHAPITRE XI. — L'ARMATEUR.

M. Graverin, l'armateur, était sérieusement préoccupé d'un projet d'armement dont commençaient à s'entretenir les divers cercles de capitaines et d'officiers de commerce. Il ne s'agissait de rien moins, — chose exceptionnelle et infiniment rare dans la marine marchande, — que d'un grand voyage de circumnavigation qui durerait trois ans ou même davantage.

Le Colibri, joli trois-mâts-barque, construit tout exprès, devait aller explorer une foule de points négligés par notre marine marchande, dans le but d'y créer de nouvelles relations commerciales. Chemin faisant, le navire prendrait bien du fret de çà, de là, pour couvrir autant que possible les frais de la campagne, mais ce n'était là qu'un détail minime. M. Graverin, sachant qu'il faut semer pour recueillir, consacrait la somme ronde de cinq cent mille francs à l'utile expédition qu'il combinait avec une prédilection légitime.

Le problème posé, qu'une expérience coûteuse pouvait seule résoudre, était de trouver des débouchés, d'ouvrir des marchés jusqu'alors fermés au commerce

français et par une intelligente concurrence d'enlever la position aux pavillons étrangers.

Il importait de voir et de savoir, de s'aboucher sur les lieux, d'y établir au besoin des agents dignes de confiance, d'étudier en tous cas le faible des places, d'envisager les questions, non-seulement au point de vue du présent, mais encore de l'avenir; il fallait surprendre habilement les secrets d'adversaires déjà maîtres du terrain, et, en résultat, fournir des notions précises qui permettraient d'imprimer aux affaires un élan considérable.

M. Graverin, que ses larges vues rendent assez recommandable, n'avait pas et n'avait jamais eu d'associés. Petit armateur dans l'origine, il était parvenu en l'espace de quarante ans d'un labeur ardu à élever sa maison au niveau des plus riches et des plus puissantes de l'Europe. Il songeait pourtant, comme l'on voit, à lui donner une extension qui doublerait ou triplerait le cercle de ses relations lointaines.

Ajoutons qu'il avait pour ministres et secrétaires d'Etat de son empire commercial, trois fils, élevés dans des principes d'ordre et d'activité, très-capables, jaloux de faire prospérer le négoce paternel, mais à qui manquaient des travaux propres à satisfaire des esprits jeunes et entreprenants.

Depuis trop longtemps la routine seule entretenait le courant établi sur des bases invariables. Une sage expé-

rience avait assis toutes choses: changer eût été amoindrir ou détruire; il fallait donc créer des opérations importantes, car les simples commis suffisaient largement pour le reste.

Un service régulier était organisé entre le Havre et le Midi, les colonies ou certains grands ports étrangers. A Bordeaux, à Marseille, dans le Levant, aux Antilles, aux Etats-Unis, au Brésil, dans les Indes françaises et à Calcutta, on avait des correspondants et des consignataires attirés remplis de zèle pour les intérêts de la maison qui ne faisait d'affaires qu'à coup sûr.

Elle possédait une véritable flotte et se trouvait tellement puissante qu'elle n'assurait presque jamais ses navires, assumant ainsi elle-même toutes les chances de perte ou de gain.

La Mésange, par conséquent, n'était pas assurée. On eût éprouvé une perte considérable, si elle eût sombré sur la Parquamort, et en outre elle portait la famille de la comtesse de Roseville, proche parente de l'armateur.

Par ce double motif, messieurs Graverin père et fils furent excessivement sensibles aux bruits colportés par Brassinet, dès que le trois-mâts, parti de Dieppe sous la conduite d'un nouveau pilote, fut enfin arrivé au Havre. — Et Maurice Grandfort, accueilli tout d'abord à cœur ouvert, se vit bientôt traité avec une froideur blessante.

(La suite au prochain numéro.)

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS, Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

PREMIÈRE PARTIE,

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit, Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

DEUXIÈME PARTIE,

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui doit tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

A VENDRE

Un très-beau BILLARD d'occasion, en palissandre

S'adresser à M. MARTIN BORET, rue Royale, 24. (564)

A VENDRE

Ou à Louer présentement,

UNE MAISON,

Sise place Saint-Pierre, Occupée en dernier lieu par M. Chosamy.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (565)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

du

BUISSON-PERRON,

Appartenant à MM. REVELIÈRE,

Située dans la commune de Villebernier, et, par extension, dans celles de Saint-Lambert, Fivy et Allonnes,

Consistant en maison de maître, jardin, maison de fermier, servitudes, terres et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares 86 ares 70 centiares.

S'adresser audit M^e LEROUX, notaire. (540)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 8

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (524)

A LOUER

Présentement,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

A VENDRE

UN CLOS DE VIGNE,

A Bagneux,

AVEC MAISON, CAVES ET PRESSEUR.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (534)

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

UN HOTEL,

Situé à Saumur, très-bien achalandé, ayant bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour la Toussaint 1860,

L'AUBERGE DE LA BELLE ÉTOILE

Située sur la Levée-Neuve, à Saumur.

S'adresser à GUYOMARD, qui l'exploite. (523)

Un notaire de Saumur demande un PREMIER CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

M. HERVÉ, notaire à Bourgneil, demande un CLERC. (547)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 5 FR.

Plus de taches

avec l'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (25)

CARTE

ROUTIÈRE, HISTORIQUE ET MONUMENTALE

DES

ENVIRONS DE SAUMUR

Par LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Exemplaires coloriés, sur papier demi-aigle. 5 fr.
Exemplaires de luxe, sur papier colombier et richement enlaminés. 6

Se trouve chez l'Auteur, rue Beaurepaire, n° 5, et chez les Libraires.

ODONTINE

ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet, il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

PERLES D'ETHER

DU D^r CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAIN-E-LOIRE :

MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (256)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.